

L'an DEUX MIL DOUZE, le SAMEDI 23 JUIN, à 09 h 16, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 26).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ LOUISE Rose Blanche/ CLAIN Claudette/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ NATIVEL Mickaël (arrivé à 09 h 40 au Rapport n° 12/3-02)/ TURPIN Marie-Annick/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 21 au Rapport n° 12/3-03)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ VARONDIN Frédéric/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ TROTET Maryse/ HOARAU Patricia/ BARDIÈRE Jean-Michel/ LOCATE Raziah

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par ORPHÉ Monique
ADAME Brigitte		par LOWINSKY Jacques
CATHERINE Aline		par CLAIN Claudette
HOARAU Emmanuel	pour toute la durée de la séance	par EUPHRASIE Didier
CASSIM-CADJÉE Mohammad		par PESTEL René Louis
AHAMADI Salama		par HUMBLLOT Nicole
VICTORIA René-Paul		par FOURNEL Dominique
JAVEL François	à l'arrivée de son mandataire, à 10 h 21, au Rapport n° 12/2-03	par NAILLET Philippe

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'Article L. 2121-14 (alinéas 2 et 3) du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, de ORPHÉ Monique en qualité de Présidente de Séance chargée de remplacer le Maire pour diriger les débats et pour mettre aux voix les Rapports relatifs au Compte Administratif :

- 12/3-02 Budget principal,
- 12/3-04 Budget Annexe Eau,
- 12/3-06 Régie Affaires Funéraires,
- 12/3-09 Régie Marchés et Droits de Place.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- | | | |
|-------------------------------|--|--------------------|
| - BAREIGTS Éricka | au titre de l'Université de la Réunion | Rapport n° 12/3-14 |
| - PICARD Hajasoa | | |
| - BRISSAC-FÉRAL Claude | | |
| <hr/> | | |
| - ANNETTE Gilbert | au titre du CCAS | Rapport n° 12/3-20 |
| - ORPHÉ Monique | | |
| - VICTORIA RETOURNAT Danielle | | |
| - PESTEL René Louis | | |
| - ISIDORE Marylise | | |
| - TURPIN Marie-Annick | | |
| - ANDAMAYE Marie-Annick | | |
| - TROTET Maryse | | |
| (1) ALBANY Christian | | |

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

(1) élu absent à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS (suite)

- | | | |
|--|--------------------------------------|---------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - ANNETTE Gilbert | <p>au titre du CCAS et de la MLN</p> | <p>Rapport n° 12/3-22</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - ORPHÉ Monique - VICTORIA RETOURNAT Danielle - PESTEL René Louis - ISIDORE Marylise - TURPIN Marie-Annick - ANDAMAYE Marie-Annick - TROTET Maryse | <p>au titre du CCAS</p> | |
| <p>(1) <u>ALBANY Christian</u></p> | | |
| <p>(2) <u>DINDAR Ibrahim</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PELTIER Hélyette | <p>au titre du GLAIVE</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> - KICHENIN Virgile - FIDJI Jean-Claude - LOWINSKY Jacques | <p>au titre de la MLN</p> | |
| <p>(3) <u>AHAMADI Salama</u></p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - BAREIGTS Éricka | <p>au titre de la CINOR</p> | <p>Rapport n° 12/3-28</p> |
| <p>(4) <u>MAILLOT Gérald</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ASSABY Maximilien - DINDAR Ibrahim - NAILLET Philippe - LOWINSKY Jacques - FRANÇOISE Gérard - VARONDIN Frédéric | | |

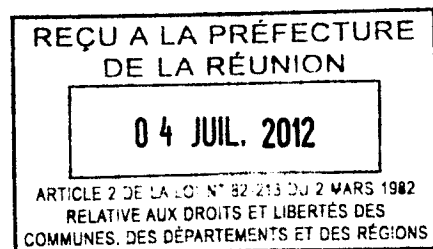
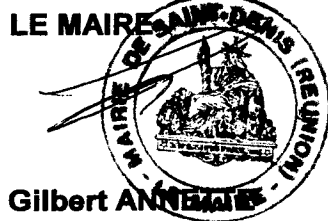
CCAS Centre Communal d'Action Sociale
GLAIVE Groupe de Lutte Antivectorielle
d'Insertion et de Valorisation de l'Environnement
MLN Mission Locale Nord
CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
(1) à (4) élus absents à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élus	Horaires	Remarques
NATIVEL Mickaël NAILLET Philippe	ARRIVÉES à 09 h 40 à 10 h 21	au Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-03
ANNETTE Gilbert	DÉPLACEMENT de 10 h 21 à 11 h 12	du Rapport n° 12/3-02 au Rapport n° 12/3-10 (avant le vote) (pendant la présentation du dossier)

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le

2 JUIL. 2012



OBJET **CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE**
(Ruelle Chinois → Ruelle Akwon Lawson)

Né en 1872 dans le district de Shunde près de Canton en Chine, Akwon LAWSON émigre au début des années 1890 à Maurice, puis très vite à Saint Denis de La Réunion.

Employé dans une société d'Import-Export à son arrivée, il rachète l'entreprise en 1899, et crée ainsi la société AKWON LAWSON, au 31 rue Labourdonnais, juste à côté de la Banque de La Réunion.

En 1921, Akwon LAWSON ouvre une fabrique de cigarettes « Créoles et Indiana » à l'emplacement de l'ancien Prisunic, puis rachète en 1928 la Distillerie du Rempart et vend le rhum sous l'appellation « rhum AKWON LAWSON ».

Par ailleurs soucieux de cultiver ses racines religieuses, il fonde l'Association du « Temple THIAW-LAW-TONG » dont il devient président, et un temple est construit rue Sainte-Anne, à côté de l'ancien Prisunic. Aujourd'hui dénommé « Temple de la traversée heureuse », cet édifice est toujours en activité.

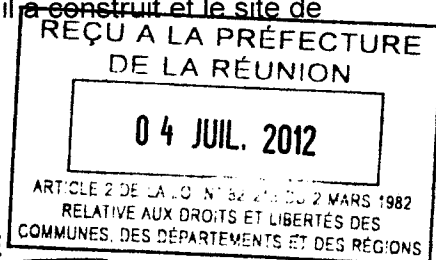
A l'origine de la Chambre de Commerce chinoise de La Réunion en 1916, il en devient le Président élu, et devient un personnage incontournable de la vie publique réunionnaise.

Après le décès de son épouse, Akwon LAWSON décide de rentrer en Chine en 1933, confiant à son fils Raymond la gestion des affaires familiales, lequel crée Prisunic en 1961.

Akwon LAWSON, installé à Hong-Kong en 1933, y décède en 1946.

Afin d'honorer la mémoire de M. Akwon LAWSON, je vous demande de vous prononcer sur l'attribution de son nom à l'actuelle ruelle chinoise, entre le temple qu'il a construit et le site de la fabrique de cigarettes créée par ses soins.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



OBJET **CHANGEMENT DE DENOMINATION DE VOIE**
(Ruelle Chinois → Ruelle Akwon Lawson)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 12/3-13 du Maire ;

Sur le Rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

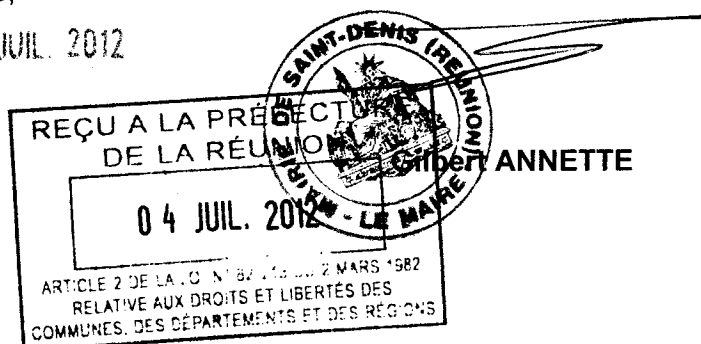
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la nouvelle dénomination de voie.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Saint-Denis, le 2 JUIL. 2012

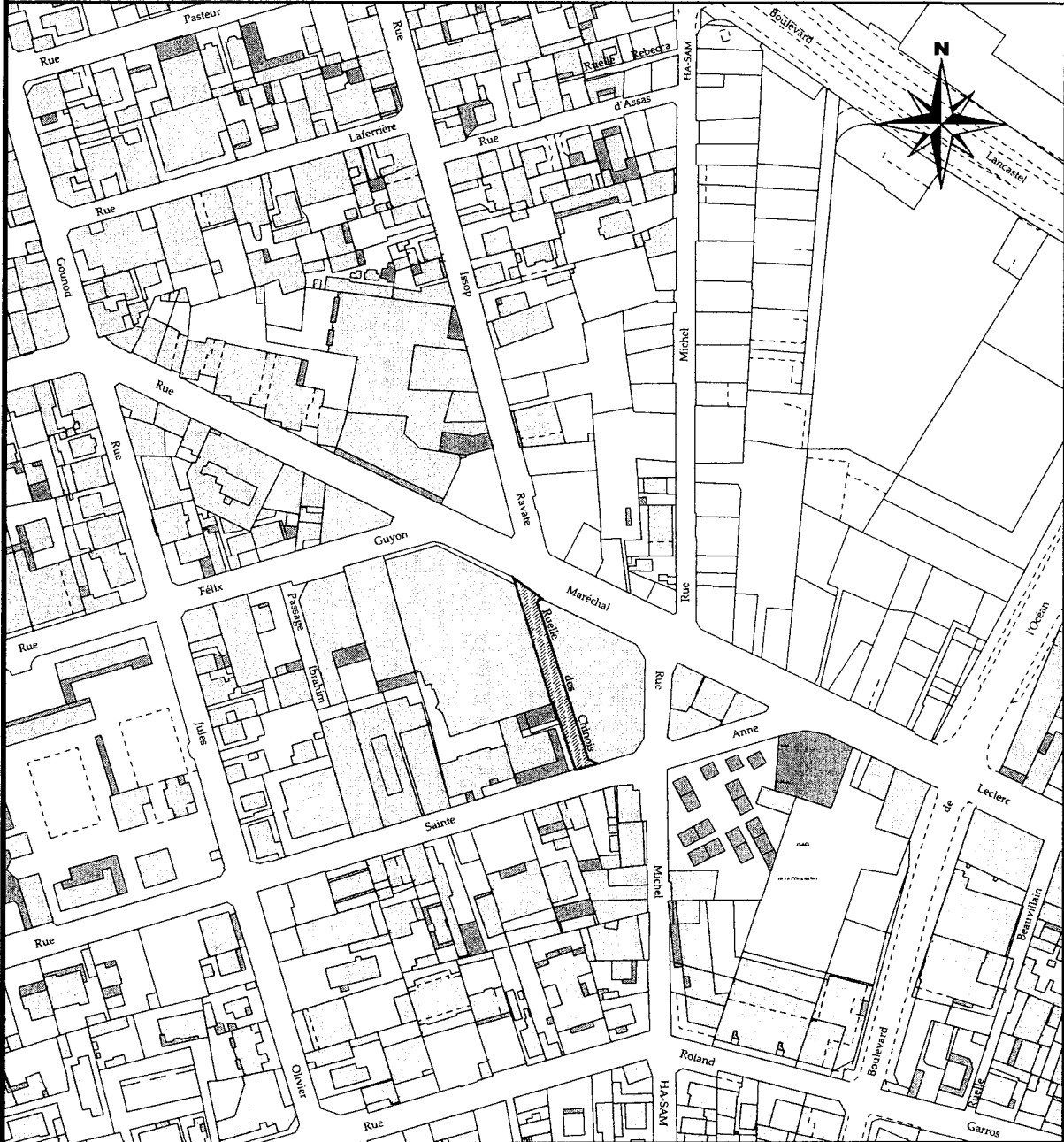
LE MAIRE





PLAN DE SITUATION

ECHELLE :1/2000



Quartier : Centre Ville

RUELLE CHINOIS

CHANGEMENT DE DENOMINATION